

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux permettant le prélèvement pour l'alimentation en eau potable dans la prise d'eau de la « Grave » sur la rivière Creuse au titre du code de l'environnement ; à l'autorisation du prélèvement en eau au titre du code de l'environnement ; à la déclaration d'utilité publique les périmètres de protection de la prise d'eau de la « Grave » sur la rivière Creuse au titre du code de la santé publique ; à l'autorisation de la Régie des Eaux de la « Grave » à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique, est ouverte du **jeudi 6 juin 2019 à 9h00 au mercredi 10 juillet 2019 à 12h00 inclus**. La mairie d'**ARGENTON-SUR-CREUSE** est désignée siège de l'enquête publique.

Le dossier sera tenu à la disposition du public dans la mairie d'Argenton-sur-Creuse du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 08h30 à 12h00, pendant toute la durée de l'enquête.

La mairie d'Argenton-sur-Creuse sera exceptionnellement fermée le lundi 10 juin 2019.

Un registre sera tenu à la disposition du public dans la mairie d'Argenton-sur-Creuse, lequel pourra y consigner directement ses observations sur le projet.

**Monsieur Dominique COUILLAUD**, désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Limoges, recevra les observations du public à la mairie d'**Argenton-sur-Creuse**:

- le jeudi 6 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- le samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 4 juillet 2019 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 10 juillet 2019 de 9h00 à 12h00.

Toute personne physique ou morale pourra écrire au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête (Mairie d'Argenton-sur-Creuse, 69 Rue Auclert Descottes, 36200 Argenton-sur-Creuse) ou par courriel à : [pref-be-ep-captages-argentonsurcreuse@indre.gouv.fr](mailto:pref-be-ep-captages-argentonsurcreuse@indre.gouv.fr) et ce, avant la fin de l'enquête.

Une copie du rapport énonçant les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sera déposée à la préfecture de l'Indre, bureau de l'environnement et dans la mairie d'Argenton-sur-Creuse à l'issue de l'enquête et sera consultable pendant un an.